



3 rue du Passage à gué – 66 690 SOREDE
Tel : 04.68.22.47.61
mail : ocimmobilier@wanadoo.fr

www.ocimmobilier.com

BAREMES HONORAIRES TTC

(taux de TVA en vigueur 20 %)

LOCATION

Pour les baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989

Il est pris application de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et est plafonné par décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014. (*honoraires maximum)

A CHARGE DU BAILLEUR	En zone non tendue	En zone tendue
Entremise et négociation	100 € (forfait)	100 € (forfait)
Formalités pour l'obtention de l'autorisation préalable de mise en location	100 € (forfait)	100 € (forfait)
Formalités pour la déclaration de mise en location	50 € (forfait)	50 € (forfait)
Commercialisation et organisation des visites	3 € /M ² *	4 € /M ² *
Constitution dossier du candidat locataire	2 € /M ² *	2 € /M ² *
Rédaction du bail	3 € /M ² *	4 € /M ² *
Etat des lieux	3 € /M ² *	3 € /M ² *

A CHARGE DU LOCATAIRE	En zone non tendue	En zone tendue
Commercialisation et organisation des visites	3 € /M ² *	5 € /M ² *
Constitution dossier du candidat locataire	2 € /M ² *	2 € /M ² *
Rédaction du bail	3 € /M ² *	3 € /M ² *
Etat des lieux	3 € /M ² *	3 € /M ² *

Autres baux

- Baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989 : honoraires de location et de rédaction d'actes = 10 % du loyer annuel à charge de chaque partie
- Location de parking – box – garage : honoraires de location et de rédaction d'actes 100 € TTC à charge de chacune des parties
- Baux commerciaux et professionnels : honoraires de location et de rédaction d'actes = 10 % du loyer annuel à charge de chaque partie



3 rue du Passage à gué – 66 690 SOREDE

Tel : 04.68.22.47.61

mail : ocimmobilier@wanadoo.fr

OC IMMOBILIER

www.ocimmobilier.com

TRANSACTION

immeubles d'habitations – garages – murs commerciaux -terrains

Prix de vente hors honoraires	Honoraires *
Jusqu'à 30 000 €	Forfait de 3 000 €
Entre 30 001 € et 50 000 €	Forfait de 5 000 €
Entre 50 001 € et 60 000 €	Forfait de 6 000 €
Entre 60 001 € et 70 000 €	Forfait de 7 000 €
Entre 70 001 € et 80 000 €	Forfait de 8 000 €
Entre 80 001 € et 100 000 €	Forfait de 9 000 €
Entre 100 001 € et 120 000 €	Forfait de 10 000 €
Entre 121 001 € et 150 000 €	Forfait de 11 000 €
Entre 150 001 € et 180 000 €	Forfait de 12 000 €
Entre 180 001 € et 220 000 €	Forfait de 14 000 €
Entre 220 001 € et 250 000 €	Forfait de 15 000 €
Au-delà de 250 001 €	6 %

*Les honoraires, conformément au mandat, sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur et sont dus le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Avis de valeur

L'avis de valeur (vénale ou locative) reprend la description de votre bien immobilier et vous informe sur sa valeur vénale. Il se doit d'être succinct et précis à la différence de l'expertise immobilière qu'il ne remplace pas.

Il présente le prix de votre bien immobilier pour une éventuelle mise en vente ou location, pour votre notaire (succession, divorce...) ou votre banquier (obtention d'un financement...).

Son tarif est fixé à 150 € TTC pour un bien.

Barème actualisé le 01 janvier 2025